



Compte rendu du COPIL Citoyen N°6 – 20 mai 2022



Présents:

François Dechy, Maire de Romainville

Samira Aït Bennour, Première maire-adjointe en charge de l'égalité territoriale, de la démocratie participative, de l'habitat et de la salubrité publique

Vincent Pruvost, Maire adjoint à l'urbanisme, l'aménagement, aux mobilités et la lutte contre les pollutions

Jean-Baptiste Moisan, Directeur de l'habitat, l'hygiène et proximité urbaine – Ville de Romainville Clémence Bahin, Chargée de mission concertation et GUSP – Ville de Romainville

Marie Savary, Directrice du projet de rénovation urbaine - Est Ensemble

Juliette Lefeu – Directrice de la maîtrise d'ouvrage - Seine-Saint-Denis habitat Stéphanie Henryon, Directrice de la gestion locative et des attributions - Seine-Saint-Denis Habitat Aurélia Godard - Responsable service MOS - Seine-Saint-Denis Habitat Imane Maaroufi Meliani, Responsable de secteur - Seine-Saint-Denis Habitat Jean-pierre Merchadou, technicien de secteur – Seine-Saint-Denis habitat

Membres du Copil citoyens : Corinne Buzon, Marie-Noëlle Ambles, Cyril Trolard, Laurent Desdouets, Marie-Hélène Bitor, Maria Catena, Irma Bellaiche, Bernard Gold, Maryse Maugée, Cindy Khorchid, Malika Khorchid, Ghyslaine Giacalone, Mohamed Boughami, Simon Benhamou.

1. INTRODUCTION DU MAIRE

M. le Maire rappelle l'organisation adoptée pour ce comité de pilotage citoyen :

- une première réunion à 17h pour permettre à tous de poser les questions relatives à l'actualité du quartier,
- un second temps dédié à la définition du nouveau projet de renouvellement urbain du quartier.

2. PRESENTATION DES MEDIATEURS DE GAGARINE

La ville de Romainville a décidé de relancer une politique active de prévention et de médiation qui constitue le pendant essentiel des politiques de sécurité mises en place. Les missions des quatre médiateurs de Gagarine récemment implantés sur le quartier Gagarine sont les suivantes :

Mission information et communication :

- Aider à l'orientation des publics en fonction des problématiques identifiées (orientation sur la localisation des services publics, différents équipements de la commune, des acteurs locaux...)
- Diffusion des informations sur la vie du quartier et de la ville
- Etre à l'écoute des habitants, favoriser le dialogue
- Orienter et accompagner la population vers les services et dispositifs relais du territoire
- Remonter les informations collectées aux partenaires





- Mission de médiation de proximité et mission de prévention dans l'espace public :
- Assurer une présence quotidienne et rassurante
- Savoir repérer et prévenir les incidents grâce au dialogue
- Ecoute des usagers et apports de solutions/information/orientation
- Message préventif aux usagers (pickpockets, dealers, rixes, bagarres et agressions)
- Prévention et gestion des situations conflictuelles
- Assistance des personnes en situation de fragilité (porteuse de handicap, victime d'agression, suite à un malaise...
 - Mission de veille technique dans le cadre des missions de médiation sur le quartier :
- Dialogue avec l'ensemble des professionnels du quartier
- Visites des espaces et repérages des dysfonctionnements et dégradation
- Faire le lien avec les différents services concernés (sécurité, propreté, voirie, bailleurs...)
- Signalement des dégradations sur l'espace urbain (tags, graffitis, déchets et bris de verres) en lien avec les services techniques de la ville et les bailleurs ;

Les médiateurs de Gagarine seront sur le terrain du mardi au samedi :

- Horaire d'été
 - Du 1 Avril au 31 septembre : 14h à 22h
- Horaires d'hiver
 - o Du 1 octobre au 31 mars : 15h à 21h

3. COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE DE L'ANRU

Le compte-rendu du comité technique ANRU du 10 mai dernier est présenté aux membres du comité de pilotage citoyen (voir document de présentation joint).

Les échanges suites à la présentation du compte-rendu sont présentés ci-dessous :

<u>Mme Maroufi – Responsable de site chez Seine Saint-Denis Habitat :</u> Pour améliorer la question problématique du stationnement pendant les travaux actuellement réalisés (démolition bâtiment B et réhabilitation de la tour A), nous reviendrons vers les habitants pour préciser les conditions d'utilisation du parking silo situé de l'autre côté de l'avenue Lénine, sur la ville des Lilas.

<u>Les associations CNL et Avenir</u>: Nous sommes farouchement opposés aux démolitions à part la tour G étant donné l'état du bâti. Notre combat va être de permettre à ceux qui veulent rester dans le quartier de pouvoir le faire dans de bonnes conditions. Il faut que ce soit les habitants du quartier qui profitent des améliorations.

<u>M. le Maire</u>: l'ANRU a un système de pensée qui sous-entend que pour avoir une mixité sociale, il faut qu'une partie des habitants soit relogée ailleurs. Nous ne sommes pas d'accord, la ville va se mobilise auprès des habitants pour que le droit au choix soit respecté.

<u>Mme Lefeu – Directrice de la Maîtrise d'ouvrage chez Seine-Saint-Denis Habitat</u> : d'une façon générale, l'ANRU a réagi positivement aux scénarios proposés. Nous argumenterons collectivement pour arriver au respect du droit au choix et à la validation du projet.

<u>Ghyslaine Giacalone</u>: La mixité sociale est déjà suffisamment présente dans le quartier. Le projet tel qu'il est envisagé apportera beaucoup de mixité sociale, il n'y en pas besoin de plus.





4. TRAVAIL D'ELABORATION DE LA CHARTE LOCALE DE RELOGEMENT

Les objectifs et les principaux éléments de la charte locale du relogement sont présentés aux membres du comité de pilotage citoyen (voir document de présentation joint).

Les demandes des membres volontaires du Copil et les réponses de Seine-Saint-Denis habitat sont présentées ci-dessous :

Accompagnement

<u>Demande des membres du Copil</u>: Les habitants doivent pouvoir être accompagnés d'une association de représentants des locataires à toutes les étapes du relogement et aux rencontres avec l'équipe du relogement de SSDH.

<u>Réponse de Seine-Saint-Denis habitat</u>: Nous souhaitons qu'il y ait au moins un rendez-vous en tête à tête afin de permettre d'aborder tous les sujets d'ordre confidentiel.

Décohabitation

<u>Demande des membres du Copil :</u> En matière de décohabitation, à ce jour, SSDH prend en compte 1 enfant maximum par famille et essaie de répondre aux autres demandes de décohabitations dans la mesure du possible. Il est demandé de ne pas fixer de maximum de décohabitations par famille.

<u>Réponse de Seine-Saint-Denis habitat</u>: Nous sommes d'accord pour fixer un maximum par famille à trois décohabitations.

Déménagement

<u>Demande des membres du Copil</u>: Lors des déménagements, nous souhaitons qu'un numéro direct soit communiqué aux habitants pour le suivi des déménagements.

Réponse de Seine-Saint-Denis habitat : c'est déjà le cas, les ménages relogés disposent du numéro direct de la chargée de relogement qui les suit.

<u>Demande des membres du Copil</u> : Pour les personnes âgées et handicapées, le démontage et le remontage des meubles (notamment cuisine) doit être inclus.

Réponse de Seine-Saint-Denis habitat : C'est déjà le cas. Pour les cuisines, le remontage n'est pris en charge par Seine-Saint-Denis habitat que si la cuisine est adaptable dans le nouveau logement.

Réponse des membres du Copil : Qu'en est-il des cadres, des abats jour etc. ? Ces prestations sont nécessaires pour les personnes âgées et handicapées. Il faudra être précis dans la rédaction de la charte.

<u>Réponse de Seine-Saint-Denis Habitat</u>: Nous pouvons faire appel à des régies de quartier pour aider les personnes âgées sans soutien et dépendantes à un déballage complet des cartons et rangement

De façon générale, il semble qu'il y ait un manque d'information. Les locataires ne savent pas à quelles prestations, ils ont droit. Il est proposé à Seine-Saint-Denis habitat de créer un dépliant de communication récapitulant le déroulement du relogement et les prestations incluses.

<u>Demande des membres du Copil</u>: Il est nécessaire que Seine-Saint-Denis Habitat améliore le suivi des déménagements par un appel systématique aux locataires après leur déménagement par exemple. <u>Réponse de Seine-Saint-Denis habitat</u>: La chargée de relogement appelle le locataire et/ou se rend sur place à l'issue ou au cours du déménagement. Par ailleurs, des questionnaires de satisfaction sont systématiquement envoyés suite aux déménagements.





Maintien du montant des loyers

<u>Proposition complémentaire</u>: Le loyer d'arrivée ne doit pas être supérieur, c'est-à-dire qu'il faut un maintien du reste à charge par m² pour tous les locataires relogés.

<u>Réponse de Seine-Saint-Denis habitat</u>: Le reste à charge par m² est maintenu pour les locataires relevant du PLAI, soit aux revenus les plus modestes (environ 75% des locataires SSDH de Gagarine). Les locataires relevant du PLUS pourront connaître une augmentation de loyer limitée en fonction de la surface du nouveau logement.

Recohabitation

<u>Proposition complémentaire</u>: Nous souhaitons ajouter la possibilité pour des enfants aidant un parent en perte d'autonomie d'être intégrés au relogement (dans les deux sens, que ce soit le parent ou l'enfant qui recohabite), si les deux parties sont actuellement dans un logement SSDH

<u>Réponse de Seine-Saint-Denis habitat :</u> Si les deux parties sont locataires chez Seine-Saint-Denis Habitat c'est possible.

Electroménager

<u>Proposition complémentaire</u>: La prise en charge par Seine-Saint-Denis Habitat de l'achat de cuisinières électriques pour les ménages qui disposaient d'une gazinière et qui sont relogés dans un logement non connecté au gaz.

Réponse de Seine-Saint-Denis Habitat : c'est déjà ce qui est fait pour le relogement à Gagarine.

Cartons de déménagement

<u>Demande d'ajout des membres du Copil</u> : L'Engagement de Seine-Saint-Denis Habitat de mettre à disposition du locataire les cartons pour le déménagement si possible un mois avant le déménagement <u>Réponse de Seine-Saint-Denis Habitat :</u> c'est déjà ce qui est fait à Gagarine dans la mesure du possible pour le relogement à Gagarine.

Conclusions

Au vu des réponses apportées par SSDH à l'ensemble des demandes exprimées, il est demandé l'application dès à présent des mesures sans attendre la signature de la charte locale de relogement prévue pour la fin d'année 2022 à la suite du travail avec les réservataires (Etat, Action Logement, bailleur).

Madame Malika Khorchid souhaite intégrer le groupe de travail sur la charte locale de relogement.

5. Autre sujet abordé lors du Comité de pilotage citoyens

La Ville s'engage à ce que la communication sur les logements neufs en accession libre ou sociale (bail réel solidaire (BRS) notamment), soit déployée aux Romainvillois et spécialement aux locataires de Gagarine, notamment ceux devant être relogés.